

BIENVENUE

À LA

MAISON AFRICAINE



I.	CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SEJOUR	3
II.	ENGAGEMENT DU LOCATAIRE	3
III.	SECURITE ET NUITS	4
IV.	ORGANISATION DE LA MAISON	4
A.	Sur le plan culturel	4
B.	Sur le plan social	4
V.	DETAILS PRATIQUES	5
A.	Votre chambre et votre palier d'étage	5
B.	Repas et Cuisine	5
C.	Vos lessives	6
VI.	DIVERS	6
A.	Clef et ouvre-porte magnétique	6
B.	Accès à la Maison	6
C.	Nuisances sonores	7
D.	Sanitaires : douches et W.C.	7
E.	Rappels utiles	7
F.	Support technique	7
G.	Coordonnées	8
H.	Transport : facilités à partir de la Maison	8
1.	Sciences (square de Meeus) ou Trône (près du Métro)	8
2.	Saint Boniface – Chssée d'Ixelles (au bout de la rue de la Paix)	8
3.	Autre	8
4.	Métro : porte de Namur ou Trône	8
5.	Train (voir aussi www.sncb.be)	8



Introduction

La Maison Africaine est une ASBL. C'est un foyer d'accueil pour étudiants et stagiaires en provenance de pays africains, qui suivent une formation en Belgique. Elle s'efforce de leur offrir un cadre favorable à l'aboutissement de leurs études ou stages.

Nous vous invitons à lire attentivement ce document. Il vous informera des conditions générales¹ de notre accueil et des services à votre disposition dans notre Maison ainsi que de vos obligations en tant que locataire.

Un de nos objectifs est que nos locataires découvrent et développent la richesse que constituent la vie en commun et la coexistence de différentes cultures. Cela se fera dans une collaboration active avec l'équipe d'animation du foyer dont voici la composition :

M Thierry VAN PEVENAGE	Directeur
Mme Espérance BIGIRIMANA	Comptable
Mme Michelle NICOLAY	Assistante sociale
M Roger UNTIVEROS	Responsable maintenance
Mme Sara Daoudi	Assistante administrative
Mme Evelyne HOLZELMACHER	Intendante
Et le personnel d'entretien	

Vous obtiendrez les renseignements et compléments d'informations que vous souhaitez au cours des permanences assurées de 8h30 à 12h30 en semaine et de 19h00 à 22h00 chaque jour (sauf le dimanche).

Ce document s'efforce de reprendre l'essentiel de ce que vous devez connaître sur le fonctionnement de la Maison.²

¹ Le présent document vaut conditions générales

² Par la signature du contrat, l'étudiant accepte les mises à jour possibles du présent document.

I. CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SEJOUR

1. A son entrée dans la Maison, le nouvel arrivant réglera son premier mois de loyer, la garantie locative et la caution des clefs. Ce premier mois payé le couvre jusqu'au 1^{er} du mois suivant.
2. Nos locataires étudiants doivent être en règle de séjour en Belgique et régulièrement inscrits dans un cycle d'études universitaires ou d'enseignement supérieur reconnu et fréquenter effectivement à temps plein l'établissement scolaire. Nos stagiaires doivent suivre régulièrement le stage organisé pour eux par des instances reconnues.
3. La durée du séjour dans la Maison se limite à un seul cycle complet d'études. Pour les stagiaires : la durée du stage détermine la durée du séjour.
Au-delà de 5 années dans la Maison, l'étudiant doit obtenir une dérogation de la direction pour y poursuivre son séjour.

II. ENGAGEMENT DU LOCATAIRE

1. Nos résidents s'engagent à respecter les règles garantissant l'harmonie de la cohabitation.
2. **Les loyers doivent être payés par anticipation**, au début de chaque mois. Tout retard - qui doit rester exceptionnel - doit être expliqué dans une entrevue avec la direction, avant le 7 du mois dû. Une arrivée ou un départ en cours de mois suppose le paiement du nombre de nuits passées sous notre toit. Remarquez que pour les séjours inférieurs à 1 mois, le loyer sera majoré de 20% par jour de location.
Pour les locations de plus d'un mois mais inférieures à trois mois, le loyer sera majoré de 10%.
Le 1^{er} janvier de chaque année, la Maison se réserve le droit d'indexer les contrats de location en regard de l'indice des prix à la consommation du mois de septembre qui précède.
Les retards de paiement seront réglés par la Justice de Paix du deuxième Canton de la commune d'Ixelles.
3. Le locataire s'engage également: 1° à être domicilié à la Maison africaine (démarches prises en charge par nos soins pour séjours supérieurs à 3 mois); 2° à s'affilier à une mutuelle de soins de santé et à payer régulièrement ses cotisations.

III. SECURITE ET NUITS

La Maison est gardée par des caméras de surveillance. En cas de réel problème de nuit (et seulement dans ce cas), vous trouverez les coordonnées des responsables de nuit sur la porte à côté du bureau de la direction.

IV. ORGANISATION DE LA MAISON

La Maison dispose de diverses installations et services. Les responsabilités sont réparties entre :

- Michelle Nicolay : coordination du service social et responsable du service bourse (pour étudiants non-boursiers de l'Etat belge) ;
- Roger Untiveros : responsable de la maintenance ;
- Evelyne Holzelmacher : responsable de la permanence ;
- Espérance Bigirimana : comptabilité

Les activités présentées ci-dessous sont donc réparties entre ces diverses personnes/services. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à un membre du personnel.

Vous disposez également d'une cuisine à votre étage, ouverte 24 heures sur 24, sauf pendant les heures de nettoyage mentionnées sur la porte.

A. SUR LE PLAN CULTUREL

1. Vous disposez d'une salle télé au sous-sol Alsace Lorraine.
2. Une bibliothèque/salle d'étude est à votre disposition au sous-sol également.
3. Des activités ponctuelles sont organisées par l'équipe d'animation : conférences, expositions, excursions, visites de musées, réunions autour d'un repas ou d'un apéritif pour célébrer la rentrée, Noël, la fin de l'année académique...

B. SUR LE PLAN SOCIAL

1. Un service social vous aidera à résoudre vos problèmes administratifs et autres. Mme NICOLAY se tient à votre disposition tous les matins 8h30 - 12h30 et lors de certaines soirées. Elle pourra vous conseiller pour vos premiers achats d'installation et vous procurera de bonnes adresses.
2. Les **non boursiers**, exclusivement, ont la possibilité, après en avoir fait la demande au service social, de bénéficier d'un colis mensuel de la Banque Alimentaire.

V. DETAILS PRATIQUES

A. VOTRE CHAMBRE ET VOTRE PALIER D'ÉTAGE

1. Veuillez signaler (par écrit) tout dégât au mobilier constaté dans votre chambre.
2. Vous ne pouvez modifier l'ameublement, ni déplacer le mobilier. Si un problème se présente, prévenez l'intendance qui répercutera votre demande au personnel compétent. Le matériel qui vous est confié est supposé en bon état. Signalez, dans les quinze jours qui suivent votre arrivée, les anomalies que vous auriez constatées. A votre départ, veuillez vider votre chambre de vos effets personnels et la nettoyer complètement.
3. La propreté de votre chambre vous incombe.
4. A votre arrivée, votre lit est équipé d'une paire de draps propres et d'une taie d'oreiller. Ils seront changés au moins une fois par mois. Vous en serez prévenu la veille.
5. Avant de sortir, vérifiez si vous avez éteint la lumière et vos appareils. Veuillez aussi à ce que le robinet de votre lavabo soit bien fermé.
6. L'usage dans les chambres d'appareils autres qu'ordinateurs, radios, télévisions et mini-chaînes hifi est interdit et dangereux. Les cuisines sont suffisamment équipées pour que les micro-ondes, cafetières et bouilloires électriques y soient utilisés. Les radiateurs et ventilateurs sont interdits.
7. **Ne gardez aucune nourriture dans votre chambre** : la lutte contre les cafards que nous menons activement ne peut aboutir qu'à cette condition. Les casiers des cuisines sont prévus à cet effet.
8. Le locataire a la possibilité de demander un changement de chambre. Si la demande est acceptée, elle lui sera facturée à hauteur de 30 eur.

B. REPAS ET CUISINE

1. Il est interdit de cuisiner dans les étages (dans la chambre même et dans les couloirs).
2. La cuisine est à votre disposition. Elle est réservée aux locataires : aucun externe ne peut y pénétrer. Si l'un d'entre eux vous accompagne pour partager votre repas, votre présence en sa compagnie est obligatoire.
3. Pour des raisons évidentes de sécurité, tout utilisateur qui allume une taque électrique en est responsable. Ne vous absentez jamais en laissant

une cuisson sans surveillance ! Eteignez soigneusement la taque après usage. Tout dégât causé sera facturé à son auteur. Tous comptent sur la vigilance de chacun. Lorsque vous cuisinez, faites fonctionner la hotte aspirante. Notez que les taques dépendent d'une minuterie à ré-enclencher toutes les 20 minutes.

4. Tout utilisateur s'engage, par respect pour les autres, à nettoyer les saletés qu'occasionne son utilisation du lieu : casserole qui déborde, déchets tombés sur le sol, table et matériel utilisé.
5. Déposez vos casseroles sur les grilles métalliques, non sur la table.

C. VOS LESSIVES

1. Au sous-sol Alsace-Lorraine, un local vous permet de laver votre linge à la main et de le faire sécher.
2. Vous ne pouvez pas faire votre lessive dans les douches, ni étendre du linge dans les couloirs.
3. Une prise sur le palier permet l'utilisation d'un fer à repasser. Ne repassez pas dans vos chambres.
4. D'autre part, il existe un certain nombre de lavoirs publics dans le quartier (liste sur demande).

VI. DIVERS

A. CLEF ET OUVRE-PORTE MAGNETIQUE

La clef et l'ouvre-porte que l'on vous remet sont sous votre entière responsabilité. Une caution de 25 euros est demandée à votre entrée.

En ce qui concerne l'ouvre-porte magnétique, traitez-le avec soin. Il ne peut être utilisé que par vous : ne le confiez pas à un externe. Son remplacement vous coûtera votre caution. De même pour les clefs perdues.

En cas d'absence prolongée - voyage par exemple - de plusieurs jours, veuillez prévenir le personnel ou la direction de votre absence.

B. ACCES A LA MAISON

Locataires : accès libre. Seuls les résidents ayant un contrat de location sont autorisés à loger à la Maison.

Externes : il existe un règlement d'accès à la Maison que tout externe est tenu de respecter. Nous comptons sur la collaboration de tous pour veiller à ce que les

personnes indésirables n'aient pas accès à la Maison. C'est dans le même objectif que nous avons installé des caméras de surveillance à l'entrée.

C. NUISANCES SONORES

Nous vous demandons de préserver le calme aux étages, tout particulièrement après 22h00, notamment en baissant le ton des conversations et le volume de votre radio. Rappelez-vous que tous les occupants de la Maison sont des étudiants ou des stagiaires qui ont à travailler ou à récupérer. Les voisins ont aussi droit au calme, pensez-y lorsque vous êtes dans les cuisines.

D. SANITAIRES : DOUCHES ET W.C.

La propreté des sanitaires doit être strictement respectée et chacun doit laisser l'endroit sans trace de son passage.

En particulier, ne jetez dans les cuvettes des W.C. que le papier hygiénique prévu, n'abandonnez aucun objet dans les douches, ne jetez ni huile ni graisse, ni restes de nourriture dans les éviers (lavabos) sous peine de boucher les canalisations.

E. RAPPELS UTILES

Formalités de séjour en Belgique : inscription obligatoire à la commune d'Ixelles dans les 8 jours après votre arrivée pour tous les résidents de la Maison Africaine dont le séjour dépasse trois mois. La Maison se charge de vous obtenir un rendez-vous et vous remet votre convocation accompagnée d'un certificat d'hébergement.

Votre courrier est à votre disposition dans le bureau de permanence aux heures d'ouverture. Prenez l'habitude d'aller vérifier le cahier affiché à cet endroit et de barrer votre nom quand vous retirez votre courrier.

Il est conseillé d'avoir un compte en banque et de l'utiliser pour le paiement des loyers. Ces derniers peuvent également être réglés à la permanence qui dispose d'un terminal de paiement.

La Maison ne peut être tenue pour responsable de la disparition d'objets de valeur.

F. SUPPORT TECHNIQUE

La Maison dispose d'un réseau Internet Wifi (sans fil) protégé par mot de passe. Tout abus ou utilisation du réseau internet au-delà de 4 Go entraînera la coupure momentanée de votre connexion. Tous renseignements ou informations complémentaires peuvent être obtenus auprès des personnes faisant partie de l'équipe d'animation.

G. COORDONNEES

Adresse : Rue d'Alsace-Lorraine 33 - 1050 Ixelles

Téléphone de la Maison Africaine : 0032(0)2 513 75 92

Fax : 0032(0)2 512 73 52

Ces numéros sont à former de n'importe quel endroit en Belgique.

De l'étranger : 00 32/2...

Site Internet

www.maisonafricaine.be

E-mail

administration@maisonafricaine.be

Coordonnées bancaires

BNP Paribas Fortis

BIC GEBABEBB

Iban BE08 2100 8356 1613

H. TRANSPORT : FACILITES A PARTIR DE LA MAISON

1. Sciences (square de Meeus) ou Trône (près du Métro)

Bus	27	Gare du midi	Andromède
	34	Porte de Namur	Ste Anne
	38	Gare centrale	Héros
	54	Forest Centre	Luxembourg
	64	Porte de Namur	Machelen
	80	Porte de Namur	Maes
	95	Grand Place	Wiener

2. Saint Boniface – Chaussée d'Ixelles (au bout de la rue de la Paix)

Bus	71	De Brouckère Delta (passe par l'Université)
-----	----	---

3. Autre

Bus	21	Pl. du Luxembourg	Bxl Airport
-----	----	-------------------	-------------

4. Métro : porte de Namur ou Trône

- Vers Cliniques universitaires St. Luc
- Vers Erasme (avec changement station Arts-Loi)

5. Train (voir aussi www.sncb.be)

- Gare du Luxembourg
- Gare du Midi

BIENVENUE CHEZ NOUS ET EXCELLENT SEJOUR !
La Direction